

[INFOS PRATIQUES] Élections européennes

[Ville de Janzé](#)

Les Européennes auront lieu le dimanche 9 juin

Procuration

Si vous êtes absent ou si vous ne pouvez pas vous déplacer en bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Vous pouvez choisir la personne de votre choix à conditions qu'elle soit bien inscrite sur liste électorale.

Vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne sur le téléservice [Maprocuration](#) ou via un formulaire papier à la Gendarmerie.

Attention : il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible afin de s'assurer que la procuration soit prise en compte par votre commune.

APPEL A BÉNÉVOLES

Pour tenir les bureaux de vote et pour le dépouillement

Inscription : <https://vu.fr/bUkf>

rgba(255,255,255,1)